

T 713, 5

Brizide

Une femme et un homme mariés en deuxièmes nocés. L'homme avait une fille et la femme deux. Celle de l'homme, ben *gente*, plus que les autres.

Elle donnait beaucoup aux pauvres et sa belle-mère la *jurait*.

Son père la surprend.

— Ma fille, qu'as-tu là ?

— De belles fleurs.

Et dans son tablier, c'était des fleurs.

Grosse¹.

Substitution de l'enfant dans la nuit.

— Ma fille, qu'as-tu fait ? Enfant né au monde, enfant à *nourri*.

Il la fait conduire par deux valets dans la forêt pour la tuer et l'enfant. Les valets tuent deux chiens à la place.

— *Biche, biche, viens à toi*
*Je vai-t-au bois*²

Et la [2] biche vint. Là, Brizide vivait *aux racines*.

Au bout de sept ans, il a fallu retrouver Brizide et l'enfant morts ou en vie, ou son père allait brûler dans un chariot d'épines. Et dans ces sept ans, rien ne venait dans le pays ; [et]³ le moulin moulait pas.

Les deux valets se mettent en marche, avec des trompettes.

La Brizide était réfugiée près du moulin. Le petit enfant allait près de l'eau et disait :

— J'ai vu les canes barboter dans l'eau.

— Tais-toi ! C'est pas vrai.

— J'ai vu la roue, etc.

— Tais-toi.

Un des valets trouve [Brizide] :

— Biche, décachez-vous !

— Non, je seus trop couverte de poils.

Enfin on la découvre ; on la reconnaît et on l'emmène en voiture.

En passant [3] sous des orangers, l'enfant disait :

— Je voudrais bien une de ces oranges.

— Tais-toi !

Un valet le prend, le tend : il en cueille sept.

Arrivés, il y avait une belle table servie. Brizide ne voulait rien que des racines et de l'eau claire. On va lui en chercher ; elle mange. Puis l'enfant offre ses oranges.

¹ *L'une de ses demi-sœurs est grosse.*

² *Cette formulette ne fait pas partie du relevé de M., Ms 55/8.*

³ *Ms : ni.*

— Tenez, grand-papa, qui nous a envoyé dans la forêt, etc. ; tenez, ma grand-maman
[...]
[Une] à sa mère qui l'a fait, [mais] l'a pas nourri.
— Que dis-tu, enfant ? dit la grand-mère
Et il recommence :
— Tenez, maman Brizide *que* m'a pas fait, etc.
Puis [il en donne une⁴] aux deux valets. Et...⁵

Recueilli s.l.n.d. auprès de Francine, s.a.i.⁶ Titre original. Arch., Ms 55/7, Feuille volante Francine/2 (1-3).

Marque de transcription de P. Delarue.

P. Delarue a publié une synthèse de toutes les versions nivernaises, Von Prinzen..., Märchen..., 1956, p. 95-98 qu'il a résumée, Fabula, 1959, p 255.

Repris par M.-L. Tenèze, CDF, p 15-18 et commentaires, p. 188 qui a publié également le résumé de P. Delarue, Catalogue, II, p. 666-667.

Catalogue, II, n° 5, version E, p. 669.

(Voir T 713, Synthèse.)

⁴ Ms : Puis chacune aux deux valets.

⁵ Il n'y a pas de suite. Le "et" annonce sans doute le châtiment des coupables.

⁶ Peut-être Francine Bobin, dite Bobine, femme de Claude Carrouée/Rougelot à Murlin qui a dit à M. un conte non classé : Christy, l'enfant promis au diable et le T 720 nc1 ou encore Francine Faulet de Beaumont-la-Ferrière. Voir T 720 nc 1.